

Contrat territorial

Bernand Revoute Loise Toranche

2017-2021

Partie 4 : Programme d'action
Fiches actions - Volet C

Version_finale_24012017



Fiche actions – Volet C :

Code de la fiche	Intitulé de l'action	Pages
C1_a1	Mettre en place des actions de sensibilisations à l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers - SMAELT	3
C1_a2	Mettre en place des actions de sensibilisations à l'usage des produits phytosanitaires par les agriculteurs - SMAELT	6
C1_a3	Edition de supports d'information (journal de la rivière et News Letter	9
C1_a4	Edition de supports de sensibilisation aux bonnes pratiques	11
C1_a5	Production d'outils d'information et de communication	13
C1_a6	Animations scolaires	16
C2_a1	Animation du Contrat territorial	18
C2_a2	Bilan du Contrat territorial	20
C2_a3	Suivi annuel de la qualité des cours d'eau – Réseau complémentaire (RC) SMAELT	22
C2_a4	Qualité des cours d'eau – Etude bilan de fin de contrat - SMAELT	25

Maître d'ouvrage :
SMAELT

Secteur d'intervention :
Tout le territoire

Masse d'eau concernée :
Toutes

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
7 000 € HT

SDAGE AELB 2016-2021 :

- **4A : Réduire l'utilisation des pesticides**
- **4E : Accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides**

- **Disposition concernée :**
Non

- **Mesure du PDM :**
Non

SAGE LRA :

- **Objectif général :**
2.4 : Améliorer la connaissance, maîtriser et réduire les pollutions toxiques

- **Disposition concernée :**
2.4.4 : Renforcer la communication et la sensibilisation à la réduction de l'usage des phytosanitaires.

C1.a1 : Mettre en place des actions de sensibilisations à l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers - SMAELT

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Enjeu : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau

Objectif : A5 → Réduire les pollutions par les phytosanitaires (d'origine agricole et non agricole)

A5.a : Modifier les pratiques concernant l'usage des phytosanitaires

Exemple de plaquette de sensibilisation



Source : média Strasbourg



Source : Fredon

Contexte :

L'utilisation des produits phytosanitaires par les organismes publics ou les gestionnaires d'infrastructures tend à se réduire ces dernières années suite à la mise en œuvre du programme national ECOPHYTO. Localement, c'est l'usage « particuliers », pour les opérations d'entretien pavillonnaire qui apparaît comme la principale utilisation de produits phytosanitaires en zone non agricole. Les enquêtes réalisées à l'échelle nationale tendent à indiquer que cet usage s'est développé ces 15 dernières années, ce qui a récemment incité à réglementer les conditions de vente de ces produits dans les magasins.

Description technique :

Cette action comprendra la réalisation d'une plaquette d'information pouvant être diffusée avec l'envoi du journal du contrat de rivière. Cette plaquette rappellera les bonnes pratiques lors de la manipulations de produits phytosanitaires, les endroits sensibles à ne pas traiter (proximité réseau d'assainissement (EP, EU), cours d'eau, fossés), la dangerosité sanitaire et environnementale, les techniques alternatives pouvant être mises en œuvre pour l'entretien du jardin, des terrasses et des cours, les engagements du programme ECOPHYTO...

Points particuliers sur la mise en œuvre :

Sans objet

Spécification réglementaire :

Sans objet

4

Déroulements des opérations et estimations financières :

Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	Total
Plaquette de sensibilisation à l'attention des particuliers concernant l'usage des phytosanitaires	Planning	X					
	Coût (HT)	7 000					7 000

Plan de financement :

Libellé	Etat	AELB	RARA	CD 42	CD 69	FEADER	Maître d'ouvrage
Plaquette de sensibilisation à l'attention des particuliers concernant l'usage des phytosanitaires	0 %	60%	0 %	20% (taux max = 50%)	0%	0 %	20%

Libellé	Coût prévisionnel (€ HT)		Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	FEADER	Maître d'ouvrage
Plaquette de sensibilisation à l'attention des particuliers concernant l'usage des phytosanitaires	I* :	7 000 € HT	0	4 200	0	1 400	0	0	1 400
	F* :	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
Total (€ HT)		7 000 € HT							

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Partenaires techniques :

FRAPNA
FREDON
CROPP
CORPEP
Bureau d'études

5

Suivi / Évaluation de l'action :

- Nombre de plaquettes distribuées
- Diminution de la quantité de pesticides utilisés
- Qualité générale des cours d'eau au regard de la thématique « phytosanitaires »

Maître d'ouvrage :
SMAELT

Secteur d'intervention :
Tout le territoire

Masse d'eau concernée :
Toutes

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
3 000 € HT

SDAGE AELB 2016-2021 :
- **4A** : Réduire l'utilisation des pesticides
- **4D** : Développer la formation des professionnels

- **Disposition concernée :**
Non

- **Mesure du PDM :**
Non

SAGE LRA :

- **Objectif général :**
2.4 : Améliorer la connaissance, maîtriser et réduire les pollutions toxiques

- **Disposition concernée :**
2.4.4 : Renforcer la communication et la sensibilisation à la réduction de l'usage des phytosanitaires.

C1.a2 : Mettre en place des actions de sensibilisations à l'usage des produits phytosanitaires par les agriculteurs - SMAELT

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Enjeu : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau

Objectif : A5 → Réduire les pollutions par les phytosanitaires (d'origine agricole et non agricole)

A5.a : Modifier les pratiques concernant l'usage des phytosanitaires

Exemple de plaquette de sensibilisation



Contexte :

L'utilisation des produits phytosanitaires en **zone agricole** apparaît pour l'essentiel liée aux cultures de céréales et de maïs. Les produits utilisés sont des herbicides de type sélectif. Des fongicides sont également utilisés pour les céréales afin de garantir les rendements.

Les doses épandues apparaissent plus faibles que les doses homologuées en raison notamment d'une amélioration des pratiques liée à une forte sensibilisation du monde agricole dans le cadre du programme ECOPHYTO et à la prise de conscience des utilisateurs des enjeux sanitaires et environnementaux associées aux substances utilisées.

On notera que la mise en application du programme ECOPHYTO II à partir de 2016 tend à accentuer encore la baisse concernant l'utilisation de produits phytosanitaires dans le domaine agricole.

Il n'existe pas de suivi qualitatif récent sur les cours d'eau étudiés permettant d'évaluer le niveau de pression lié aux pratiques agricoles sur le milieu aquatique. On notera qu'au regard de l'importance des surfaces cultivées par rapport à la surface totale de bassin versant, c'est celui de la Toranche qui apparaît comme le plus vulnérable à la présence éventuelle de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles.

Description technique :

Cette action comprendra la réalisation d'une plaquette d'information à l'attention des agriculteurs du territoire.

Dans cette plaquette seront rappelés le programme de mesures du plan ECOPHYTO, les sources d'information concernant l'homologation des produits, l'entretien du matériel, les techniques alternatives selon le type de culture (ecophytoPic).

Cette plaquette pourra également présenter les résultats de l'étude qualitative qui sera menée la première année du contrat (molécules détectées, concentration).

Points particuliers sur la mise en œuvre :

7

Sans objet

Spécification réglementaire :

Sans objet

Déroulements des opérations et estimations financières :

Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	Total
Plaquette de sensibilisation à l'attention des agriculteurs concernant l'usage des phytosanitaires	Planning		X				
	Coût (HT)		3 000				3 000

Plan de financement :

Libellé	Etat	AELB	RARA	CD 42	CD 69	FEADER	Maitre d'ouvrage
---------	------	------	------	-------	-------	--------	------------------

Plaquette de sensibilisation à l'attention des agriculteurs concernant l'usage des phytosanitaires	0 %	60%	0 %	20% (taux max = 50%)	A préciser selon réforme politique de l'eau	0 %	20%
--	-----	-----	-----	-------------------------	--	-----	-----

Libellé	Coût prévisionnel (€ HT)		Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	FEADER	Maître d'ouvrage
Plaquette de sensibilisation à l'attention des agriculteurs concernant l'usage des phytosanitaires	I*:	3 000 € HT	0	1 800	0	600	0	0	600
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0

Total (€ HT)

3 000 € HT

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Partenaires techniques :

FRAPNA
ARDAB
FREDON
CROPPP
CORPEP
Chambre d'agriculture

Suivi / Évaluation de l'action :

- Nombre de plaquettes distribuées
- Diminution de la quantité de pesticides utilisés
- Qualité générale des cours d'eau au regard de la thématique « phytosanitaire »

C1_a3 : Edition de supports d'information (journal de la rivière et News Letter)

Maître d'ouvrage :
SMAELT

Secteur concerné :
Bassins versants inclus dans
le périmètre du SMAELT

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau du
territoire

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
20 000 € HT

SDAGE AELB 2016-2021 :

- **Disposition concernée :**
14A / 11B

- **Mesure du PDM :**

-

- **PAOT :**

-

SAGE LRA

- **Disposition concernée :**

-

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Enjeux : **Enjeu transversal** → Mise en œuvre du programme d'action du Contrat de Rivière,
Enjeu 6 → La sensibilisation aux bonnes pratiques

Objectifs : **Objectif transversal** → Mettre en œuvre le programme d'action du Contrat de
Rivière, 6A → Poursuivre la sensibilisation et accompagner certains riverains vers les bonnes
pratiques, 6B → Travailler sur l'appropriation de la démarche par les acteurs de terrain

Contexte :

La gouvernance du Contrat de Rivière est assurée par le rassemblement de diverses instances
constituées :

- des membres du syndicat et de son équipe technique (président, représentants des
structures adhérentes au syndicat, chargé de mission...)
- de représentants des élus du territoire
- de représentants des partenaires techniques et financiers (AELB, CD24/69...)
- de représentants des riverains, instances professionnelles ou associations d'usagers
concernés par les actions du Contrat (association des étangs, syndicat d'eau potable.

9

Pour faciliter la communication sur la nature des actions entreprises et l'avancement du
programme auprès du grand public et des élus non délégués au syndicat, une communication
spécifique doit être développée. Outre l'information sur la politique locale de l'eau conduite
sur le territoire, cette communication a aussi pour vocation d'améliorer l'appropriation locale
de la démarche.

Description technique :

L'action consistera à éditer :

- Un journal de la rivière (fréquence annuelle plaquette de 4 pages à éditer en 1 000 exemplaires) qui présentera de façon
illustré les travaux réalisés et l'année concernée et les travaux à venir l'année suivante ;
- Une News Letter envoyé par mail concernant des évènements particuliers.

Points particuliers sur la mise en œuvre :

Le contenu des documents sera fixé par la chargée de mission. Un prestataire externe assurera la mise en page et l'édition
concernant le journal de la rivière.

Spécification règlementaire :

- Dossier Loi sur l'Eau : **Non**

- Déclaration d'Intérêt Général : **Non**

Planification financière

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Planning financier	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000 € HT

Libellé	Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	Autres (insertion)	Maître d'ouvrage
Financement des postes (hors assistance administrative dont le poste n'est pas financé)	0%	60%	0%	20% (taux max = 50%)	0%	0%	20%

Libellé	Coût prévisionnel (€ HT)		Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	Autres (insertion)	Maître d'ouvrage
	I*:	F*:							
Plan de financement de la cellule rivière	I*:	20 000 € HT	0	12 000	0	4 000	0	0	4 000
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0

Total (€ HT)

20 000 € HT

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Partenaires techniques :

10

Suivi / Évaluation de l'action :

- **Mise en œuvre d'un programme de communication (indicateur de réponse)** – Nombre de personnes touchées par le programme de sensibilisation, édition des documents prévus.

C1_a4 : Edition de supports de sensibilisation aux bonnes pratiques

Maître d'ouvrage :
SMAELT

Secteur concerné :
Bassins versants inclus dans le périmètre du SMAELT

Masses d'eau concernées :
Toutes les masses d'eau du territoire

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
11 000 € HT

SDAGE AELB 2016-2021 :
- **Disposition concernée :**
14A / 11B

- **Mesure du PDM :**
-

- **PAOT :**
-

SAGE LRA

- **Disposition concernée :**

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Enjeux : Enjeu 6 → La sensibilisation aux bonnes pratiques

Objectifs : 6A → Poursuivre la sensibilisation et accompagner certains riverains vers les bonnes pratiques, 6B → Travailler sur l'appropriation de la démarche par les acteurs de terrain

Contexte :

Les tenants et les aboutissants de l'outil Contrat de Rivière, ainsi que la déclinaison de la politique locale de l'eau du territoire par le biais de cet outil doivent être expliqués aux élus non délégués au syndicat et aux riverains. En considérant les attentes parfois très diverses en terme d'intervention sur les rivières mais aussi le changement d'interlocuteurs dans le cadre du renouvellement des mandats électoraux, il est important de se doter de supports de communication clarifiant les compétences du syndicat et les actions envisageables dans le cadre du Contrat.

Sur le terrain, l'édition de supports techniques appuyant le discours du technicien et illustrant les modalités de gestion et d'entretien des cours d'eau sur quelques points clefs (gestion de la végétation, aménagement de point de franchissement...) facilitera la transition vers de meilleures pratiques.

Description technique :

L'action consistera à éditer :

- Une **plaquette de communication** expliquant de façon **claire** et **synthétique** :
 - o Les tenants et les aboutissants d'un Contrat de Rivière (objectif, politique partenariale, différence avec un « service public » ...);
 - o Une présentation du syndicat, de ses organes de décision (bureau, CORIV....) et de ses compétences ;
 - o Une synthèse concernant la politique d'intervention du syndicat sur les actions non identifiées dans le cadre de l'élaboration du programme et/ou qui ne relèvent pas forcément de l'intérêt général (végétation des berges, érosions de berges, curage des cours d'eau...).
- Une mise à jour et une ré-édition du guide du riverain avec
 - o Une explication des tenants et aboutissant de l'outil Contrat de Rivière ;
 - o Un point sur le contexte réglementaire ;
 - o Une synthèse sur les règles de base concernant les bonnes pratiques (végétation des bords de rivière ; aménagements des points d'eau, prévention des pollutions...) et personnes ressources ;
- Une **plaquette technique (1 page)** à destination des agriculteurs permettant de faciliter la mise en oeuvre de certaines techniques alternatives (ex : modalités de construction d'une passerelle bois (nature et quantités des matériaux

nécessaires, couts, dimensions, coupes techniques, visserie nécessaire...). Cette édition pourra s'accompagner de journées de démonstration sur le terrain.

Points particuliers sur la mise en œuvre :

Le contenu des documents sera fixé par la chargée de mission et le technicien de rivière. Un prestataire externe assurera la mise en page et l'édition concernant le journal de la rivière.

Spécification règlementaire :

- Dossier Loi sur l'Eau : **Non**

- Déclaration d'Intérêt Général : **Non**

Planification financière

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Mise à jour et ré-édition du guide du riverain	5 000					5 000 € HT
Edition de plaquette de communication sur l'outil Contrat de Rivière	3 000					3 000 € HT
Edition de plaquette de communication sur les ouvrages de franchissements de cours d'eau		3 000				3 000 € HT

Libellé	Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	Autres (insertion)	Maître d'ouvrage
Financement des postes (hors assistance administrative dont le poste n'est pas financé)	0%	60%	0%	20% (taux max = 50%)	0%	0%	20%

Libellé	Coût prévisionnel (€ HT)		Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	Autres (insertion)	Maître d'ouvrage
	I*:	F*:							
Plan de financement de la cellule rivière	I*:	11 000 € HT	0	6 600	0	2 200	0	0	2 200
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0

Total (€ HT)

11 000 € HT

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Partenaires techniques :

Suivi / Évaluation de l'action :

- **Mise en œuvre d'un programme de communication (indicateur de réponse)** – Nombre de personnes touchées par le programme de sensibilisation, édition des documents prévus.

C1_a5 : Production d'outils d'information et de communication

Maître d'ouvrage :
SMAELT

Secteur concerné :
Bassins versants inclus dans
le périmètre du SMAELT

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau du
territoire

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
20 500 € HT

SDAGE AELB 2016-2021 :
- **Disposition concernée :**
12E – 14A

- **Mesure du PDM :**
-

- **PAOT :**
-

SAGE LRA

- **Disposition concernée :**
-

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Enjeux : Amélioration du niveau de connaissance sur la ressource en eau

Objectifs :

Elaborer des outils d'information et de communication à destination du grand public, des élus et des acteurs locaux

Développer le niveau de communication de la structure porteuse du contrat sur ses activités

Participer à l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux et à sa prise en compte dans l'aménagement du territoire

Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat

Contexte : En tant que structure porteuse du contrat territorial, le SMAELT a pour mission de créer une dynamique locale afin de fédérer les acteurs et partenaires du territoire pour s'assurer de la mise en œuvre des actions prévues à la programmation. 13

La communication et la sensibilisation sont des attributions des contrats territoriaux leur permettant de parvenir à ce but.

De plus, les élections municipales de 2020 seront l'occasion de proposer des supports de communication pour permettre aux nouveaux élus membres du comité syndical de s'approprier la démarche.

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de communication apparaît ainsi comme une des principales priorités du contrat.

Description technique : L'action consiste en la mise en œuvre d'une stratégie de communication auprès de différents publics afin de développer l'information sur le contrat de rivières sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs types d'outils sont envisagés à différents échelles et pour différents publics :

Insertion dans des publications déjà existantes :

- La presse départementale peut être un support de promotion de l'activité du syndicat et des milieux aquatiques, particulièrement par l'intermédiaire des élus qui sont très attractifs pour ce vecteur d'information
- A une échelle plus réduite, les bulletins communaux ou intercommunaux sont de bons supports de diffusion tous publics et seront utilisés pour diffuser des rubriques thématiques (renouée, entretien des berges, ANC...) ou des informations (avancement du contrat, évènements...)
- Promotion des cheminements et patrimoines liés à l'eau dans les documents touristiques.

Production de documents propres au syndicat :

- Charte graphique pour les supports d'information du contrat
- Cf. Fiche action B1_c1 Editions de supports d'information (journal de la rivières et News Letter)
- Cf. Fiche action B1_c2 Edition de supports de sensibilisation aux bonnes pratiques
- Lettre semestrielle technique sur l'activité du syndicat à destination des partenaires (communes, institutions, comité rivières...)
- Flocage des véhicules du syndicat
- CF. Fiche action volet A et B2

Production de panneaux d'information :

- Exposition itinérante pour une présentation générale du territoire et du syndicat (utilisation en mairie, au cours d'évènementiels (Comice, Bords de Loire, foires...). Reportage photographique ou concours photo sur les milieux aquatiques du territoire.
- Panneaux d'information pour les mairies et manifestations locales.
- Installation de panneaux le long des chantiers, de cheminements le long des cours d'eau (secteur des ruines de Donzy sur la Charpassonne, du ruisseau de Fontbonne...) et sur le site de la pépinière du syndicat (supports pédagogiques et présentation des objectifs de la pépinières)

Site internet :

- Une partie fixe de présentation générale du territoire et du syndicat
- Une partie actualisée de l'activité du syndicat, de l'avancement des projets en cours, de communications ponctuelles et de mise à dispositions de documents à destination des élus et des partenaires institutionnels du contrat

Points particuliers sur la mise en œuvre : Se doter du personnel nécessaire.

Spécification réglementaire :

- Dossier Loi sur l'Eau : Non

- Déclaration d'Intérêt Général : Non

Échéancier prévisionnel :

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Charte graphique	5000					5000 €
Lettre semestrielle	6j	6j	6j	6j	6j	30j
Expositions itinérantes / Concours photo		10j	5j	5j	5j	25j
Panneaux d'information		3000		1000		4000 €
Panneaux - terrain	500	500	5000	500	500	2500€
Flocage des véhicules			1000			1000 €
Site internet	8000					8000 €

Plan de financement :

Libellé	Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	FEADER	SMAELT
Charte graphique	%	60 %	%	20% (taux max = 50%)	%	%	20 %
Lettre semestrielle	%	60 %	%	20% (taux max = 50%)	%	%	20 %
Expositions itinérantes / Concours photo	%	60 %	%	20% (taux max = 50%)	%	%	20 %
Panneaux d'information	%	60 %	%	20% (taux max = 50%)	%	%	20 %
Panneaux – terrain	%	60 %	%	20% (taux max = 50%)	%	%	20 %
Flocage des véhicules	%	60 %	%	20% (taux max = 50%)	%	%	20 %
Site internet	%	60 %	%	20% (taux max = 50%)	%	%	20 %

15

Libellé	Coût prévisionnel (€ HT)		Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	FEADER	SMAELT
Charte graphique	I*:	5000 € HT	0	3000	0	1000	0	0	1000
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
Lettre semestrielle	I*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
Expositions itinérantes / Concours photo	I*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
	F*:	3000 € HT	0	1800	0	600	0	0	600
Panneaux d'information	I*:	4000 € HT	0	2400	0	800	0	0	800
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
Panneaux – terrain	I*:	2500 € HT	0	1500	0	500	0	0	500
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
Flocage des véhicules	I*:	1000 € HT	0	600	0	200	0	0	200
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
Site internet	I*:	8000 € HT	0	4800	0	1600	0	0	1600
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0

Total (€ HT)

20 500 € HT

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Maître d'ouvrage :
SMAELT

Secteur concerné :
Bassins versants inclus dans
le périmètre du SMAELT

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau du
territoire

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
36 000 € HT

SDAGE AELB 2016-2021 :
- **Disposition concernée :**
12E – 14A

- **Mesure du PDM :**

-

- **PAOT :**

-

SAGE LRA

- **Disposition concernée :**

-

Indicateurs :

Le l'action :

lettres semestrielles, nombre de prêt et d'utilisation de l'exposition, nombre de visiteurs du site

C1_a6 : Animations scolaires

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Enjeux : Amélioration du niveau de connaissance sur la ressource en eau

Objectifs :

Elaborer des outils d'information et de communication à destination du grand public, des élus et des acteurs locaux

Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat

16

Contexte :

Le Contrat Restauration Entretien Loise Toranche (2008-2012) a initié une première série d'animations scolaires autour du thème de la rivière. Près de ... classes de ... écoles ont bénéficiées de ces animations, soit ... élèves contactés.

Afin de relancer cette dynamique, le Contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche propose de nouveau la mise en œuvre de ces animations auprès des scolaires.

Description technique :

L'action consiste en la mise en œuvre d'environ ... animations sur la durée du contrat. Les écoles primaires du territoire pourront en bénéficier.

Les thèmes abordés pourront graviter autour de la faune (micro et macro faune aquatique) et de la flore propre aux milieux aquatiques (rivières, étangs, mares, fleuve...), du cycle de l'eau, des usages et menaces de la ressource.

Le thème des zones humides sera également particulièrement traité. Un lien pourra être fait avec les actions de communication en lien avec les zones humides proposées par les Agenda 21 locaux, et autres démarches environnementales portées par les collectivités du territoire.

L'animateur du contrat pourra également proposer de manière ponctuelle, des interventions auprès des collèges ou centres de jeunesse municipaux.

Points particuliers sur la mise en œuvre : Se doter du personnel nécessaire.

Spécification règlementaire :

- Dossier Loi sur l'Eau : Non

- Déclaration d'Intérêt Général : Non

Échéancier prévisionnel :

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Charte graphique	6500	7500	8000	7000	7000	36 000 €

Plan de financement :

Libellé	Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	FEADER	SMAELT
Animations scolaires	%	60 %	%	20% (taux max = 50%)	%	%	20 %

Libellé		Coût prévisionnel (€ HT)	Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	FEADER	SMAELT
Animations scolaires	I*:	36000 € HT	0	21600	0	7200	0	0	7200
	F*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0

Total (€ HT)

36 000 € HT

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Partenaires techniques :

Suivi / Évaluation de l'action :

- Nombre d'animations réalisées sur la durée du contrat, nombre d'élèves et d'écoles touchés



Libellé	Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	Autres (insertion)	Maître d'ouvrage
Financement des postes (hors assistance administrative dont le poste n'est pas financé)	0%	60%	0%	0%	0%	0%	40%

Libellé	Coût prévisionnel (€ HT)		Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	Autres (insertion)	Maître d'ouvrage
	I*:	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
Frais de fonctionnement assistance administrative	F*:	175 000€ HT	0	0	0	0	0	0	175 000
Salaire et charges	F*	785 000€ HT	0	471 000	0	0	0	757	314 000

Total (€ HT)

960 000 € HT

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Partenaires techniques :

Suivi / Évaluation de l'action :

- **Pérennisation d'une cellule rivière (indicateur de réponse)** – Maintien d'une cellule rivière au complet pendant toute la durée du Contrat.

C2_a2 : Bilan du Contrat territorial

Maître d'ouvrage :
SMAELT

Secteur concerné :
Bassins versants inclus dans
le périmètre du SMAELT

**Masses d'eau
concernées :**
Toutes les masses d'eau du
territoire

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
130 000 € HT

SDAGE AELB 2016-2021 :
- **Disposition concernée :**
12E – 14A

- **Mesure du PDM :**

-

- **PAOT :**

-

SAGE LRA

- **Disposition concernée :**

-

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Enjeux : **Enjeu transversal** → Mise en œuvre du programme d'action du Contrat de Rivière,
Enjeu 6 → La sensibilisation aux bonnes pratiques

Objectifs : **Objectif transversal** → Mettre en œuvre le programme d'action du Contrat de
Rivière, 6B → Travailler sur l'appropriation de la démarche par les acteurs de terrain

Contexte :

Afin de donner des perspectives au contrat, une évaluation des actions et de leur impact sur le milieu devra être menée.

Un bilan à mi-parcours et en fin de contrat permettra de fournir des éléments d'aide à la décision aux élus et partenaires, d'envisager les suites du contrat, la mise en place d'une autre procédure, la pérennisation des actions...

Description technique :

Deux bilans (mi-parcours et fin) seront confiés à un prestataire extérieur ou/et pourront être réalisés en interne (animateur, stagiaire...). Ils consisteront en la réalisation :

- D'un état des lieux/diagnostics des actions réalisées (interne)
- D'une évaluation administrative, technique et financière (en s'appuyant notamment sur les indicateurs de suivis proposés dans les fiches actions du contrat) (externalisé)
- D'une analyse du fonctionnement de la procédure : concertation, animation, prise de décision, mise en œuvre des actions... (externalisé)
- D'une évaluation du niveau d'appropriation de la démarche (externalisé)
- D'une analyse atout/faiblesse/opportunité/contraintes (externalisé)
- D'une mise en perspective de la démarche (externalisé)

Points particuliers sur la mise en œuvre : Se doter du personnel nécessaire et se rapprocher un cabinet d'étude extérieur. Prendre en compte des indicateurs de suivi des fiches actions.

Planification financière :

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Bilan global de fin de contrat	0	0	0	0	40 000	40 000 € HT

Libellé	Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	Autres (insertion)	Maître d'ouvrage
Bilan de fin de contrat	0%	60%	0%	10%	0%	0%	30%

Libellé	Coût prévisionnel (€ HT)		Etat	AELB	RARA	CD42	CD69	Autres (insertion)	Maître d'ouvrage
	I*	F*							
Bilan global de fin de contrat	I*	0 € HT	0	0	0	0	0	0	0
	F*	40 000€ HT	0	54 000	0	9 000	0	0	27 000

Total (€ HT)

40 000 € HT

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Partenaires techniques :

-

Suivi / Évaluation de l'action :

22

- Réalisation des deux bilans

Maître d'ouvrage :
SMAELT

Secteur d'intervention :
Partie centrale et Nord

Masse d'eau concernée :
Gourtarou et affluents
Odiberts et affluents
Bernard et affluents
Revoute et affluents

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
42 000 €

SDAGE AELB 2016-2021 :
- 2D : Réduire la pollution par les nitrates – Améliorer les connaissances

- **Disposition concernée :**
Non

- **Mesure du PDM :**
Non

SAGE LRA :
- **Objectif général :**
Non

- **Disposition concernée :**
Non.

C2_a3 : Suivi annuel de la qualité des cours d'eau – Réseau complémentaire (RC) SMAELT

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Enjeu : Connaissance des milieux

Objectif : Cx → Réseaux de suivi des milieux aquatiques

Cx : Améliorer les connaissances

Contexte :

Sur le territoire, plusieurs cours d'eau disposent de stations de suivi intégrées aux réseaux de surveillance de l'agence de l'eau (réseau RCO, RCS) ou du Conseil Départemental de la Loire (réseau local).

Ces stations font l'objet d'un suivi qualitatif régulier (fréquence annuelle) intégrant les compartiments « eau » et « hydrobiologique » nécessaires à la qualification de l'état écologique.

Sur les 8 masses d'eau référencées sur le territoire du SMAELT, seules 4 font l'objet d'une évaluation de l'état écologique intégrant les compartiments « eau » et « hydrobiologie ».

Masse d'eau concernée		Station – cours d'eau	Réseau de suivi	
			Code	Nom
FRGR1321	Toranche et affluents	04009940 - Toranche	0400000742	RL : Réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles de la Loire
FRGR1254	Garollet et affluent	04009980 - Garollet	0400000126	RCO : Contrôles opérationnels des cours d'eau du bassin Loire, cours d'eau côtiers vendéens et bretons
FRGR1291	Soleillant et affluents	04009995 - Soleillant	0400000126	RCO : Contrôles opérationnels des cours d'eau du bassin Loire, cours d'eau côtiers vendéens et bretons
FRGR0173	Loise et affluents	04010200 - Loise	0400000742	RL : Réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles de la Loire
		04010180 - Loise	0400000742	RL : Réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles de la Loire
		0401400130 - Charpassone	0400000125	RCS : Contrôle de surveillance des cours d'eau du bassin Loire, cours d'eau côtiers vendéens et bretons

Description technique :

Cette action comprendra la mise en place d'un réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux superficielles pour les masses d'eau ne faisant l'objet d'aucune surveillance.

5 stations de suivi sont proposées. Les cours d'eau concernés sont :

- Le Gourtarou,
- Le Pouilly,
- Les Odiberts,
- Le Bernand,
- La Revoute.

Le positionnement précis des stations devra faire l'objet d'une réflexion préalable afin de caler au mieux avec la représentativité générale de la qualité du milieu (exemple d'une station de suivi suffisamment éloignée d'un rejet de STEU).

Sur ces stations, un suivi physico-chimique annuel sera réalisé pendant toute la durée du contrat. Le suivi hydrobiologique sera quant à lui réalisé tous les deux ans. Chaque année, un rapport de synthèse sera édité, il intégrera également les résultats des réseaux de suivi de l'Agence de l'Eau et du Département de la Loire. Tous les résultats seront présentés et interprétés au regard des critères de l'arrêté ministériel du 27 Juillet 2015.

	Suivi physico-chimique	Suivi hydrobiologique
Fréquence	Annuelle	Biennale
Nbr. campagne/an	6	1
Paramètres suivis	Mesures « in-situ » : Débit, ph, Conductivité, O2 dissous, température Mesures « laboratoire » : DBO, COD, NO3, NO2, NH4, Ptot, PO4, MES	IBGN IBD 2007

Points particuliers sur la mise en œuvre :

Demande de codification à faire auprès de la DREAL et de l'Agence de l'eau

Spécification réglementaire :

Sans objet

Déroulements des opérations et estimations financières :

Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	Total
Suivi qualitatif annuel – Réseau complémentaire (RC) (prélèvements – analyses (5 stations) – rapport annuel (11 stations RCO, RCS, RL, RC))	Planning	X (PC + Bio)	X (PC)	X (PC + Bio)	X (PC)	X (PC + Bio)	
	Coût (HT)	10 000	6 000	10 000	6 000	10 000	42 000

Plan de financement :

Libellé	Etat	AELB	RARA	CD 42 et 69	FEADER	Maître d'ouvrage
Suivi qualitatif annuel – réseau complémentaire	0 %	60%	0 %	0 %	0 %	40%

Libellé	Coût prévisionnel (€ HT)	Etat	AELB	RARA	CD42 et 69	FEADER	Maître d'ouvrage
Suivi qualitatif annuel – réseau complémentaire	I* :	42 000 € HT	0	25 200	0	0	16 800
	F* :	0 € HT	0	0	0	0	0

Total (€ HT)

42 000 € HT

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Partenaires techniques :

CD 42
Agence de l'eau

Suivi / Évaluation de l'action :

- réseau de surveillance mis en place

Maître d'ouvrage :
SMAELT

Secteur d'intervention :
Ensemble du territoire

**Masse d'eau
concernée :**
Toutes

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
45 000 €

SDAGE AELB 2016-2021 :

- **2D** : Réduire la pollution
par les nitrates –
Améliorer les
connaissances

- **Disposition concernée :**
Non

- **Mesure du PDM :**
Non

SAGE LRA :

- **Objectif général :**
Non

- **Disposition concernée :**
Non.

C2_a4 : Qualité des cours d'eau – Etude bilan de fin de contrat - SMAELT

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / Animation&Communication

Enjeu : Connaissance des milieux

Objectif : Cx → Réseaux de suivi des milieux aquatiques

Cx : Améliorer les connaissances

Contexte :

Dans le cadre des études préalables au contrat territorial, aucun diagnostic exhaustif sur la base des critères fixés par l'arrêté ministériel du 27 Juillet 2015 (arrêté modifiant celui du 25 janvier 2010) n'a été réalisé. Le diagnostic préalable s'est appuyé sur les résultats des réseaux de surveillance existants et sur une étude de 2015 réalisée par les fédérations de pêche 42 et 69 précisant la qualité piscicole sur la plupart des cours d'eau du territoire.

26

Description technique :

Cette action concerne la réalisation d'un suivi qualitatif sur un cycle hydrologique en fin de contrat (année 5).

3 types de suivi pourraient être mis en œuvre :

- **Suivi « physico-chimique » et « biologique »**

Dans l'idéal, il conviendrait de disposer d'un réseau de suivi concernant les 11 cours d'eau principaux, avec chacun au minimum une voire deux stations de suivi (une dans la partie intermédiaire du bassin (transition piedmont-plaine) et une à la fermeture du bassin versant). Des stations complémentaires pourraient être également intégrées sur la Charpassonne, La Loise et le ruisseau du Pont du Lyonnais. Le positionnement précis des stations devra faire l'objet d'une réflexion préalable afin d'utiliser les stations de suivi existantes (réseau RCO, RCS, RL, RC) et caler au mieux avec la représentativité générale de la qualité du milieu (exemple d'une station de suivi suffisamment éloignée d'un rejet de STEU). De plus le positionnement des stations pourra également s'inspirer de celui des stations du suivi piscicole.

Le suivi physico-chimique concernera les « macropolluants » (charges organique, azotée et phosphorée). **6 campagnes de prélèvements** seront réalisées sur un cycle annuel sur **une vingtaine de stations**. Le suivi hydrobiologique (mesures des indices IBGN et IBD) sera réalisé au cours d'une campagne effectuée de préférence en période estivale (juin à septembre)

- Suivi piscicole

Il s'agit de reconduire le diagnostic de 2015 ou à minima de réaliser un diagnostic sur toutes les stations retenues dans le cadre du suivi « physico-chimique » et « biologique ».

- Suivi « phytosanitaires » (SUIVI OPTIONNEL)

Si les résultats du suivi de 2017 (voir action A5.b2) mettent en évidence une problématique « phytosanitaire » sur les cours d'eau étudiés, celui-ci pourra être reconduit dans le cadre des études bilans afin d'évaluer l'incidence des actions mises en place dans le cadre du volet A5 (Réduire les pollutions par les phytosanitaires d'origine agricole et non agricole)

Points particuliers sur la mise en œuvre :

Demande de codification à faire auprès de la DREAL et de l'Agence de l'eau

Spécification réglementaire :

Sans objet

Déroulements des opérations et estimations financières :

Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	Total
Etude « Bilan qualité » – Fin de contrat	Planning					X	
Suivi « PC + BIO » (≈ 20 stations en intégrant les stations RC SMAELT)	Coût (HT)					25 000	25 000
Suivi « piscicole »						0	0
Suivi « pesticide »- OPTIONNEL						20 000	20 000

Libellé	Etat	AELB	RARA	CD 42 et 69	FDPPMA 42 & 69	FEADER	Maître d'ouvrage
Suivi qualitatif Etude « Bilan qualité » – Fin de contrat	0 %	60%	0 %	0%	?%	0 %	40%

Plan de financement :

Libellé		Coût prévisionnel (€ HT)	Etat	AELB	RARA	CD42 et 69	FEADER	Maître d'ouvrage
Suivi qualitatif Etude ponctuelle	I*:	45 000 € HT	0	27 0000	0	0	0	18 000
	F* :	0 € HT	0	0	0	0	0	0

Total (€ HT)

45 000 € HT

* I = Investissement / F = Fonctionnement (équipe rivière)

Partenaires techniques :

CD 42

Agence de l'eau

Fédération Pêche 42 et 69

Suivi / Évaluation de l'action :

Résultats de l'étude